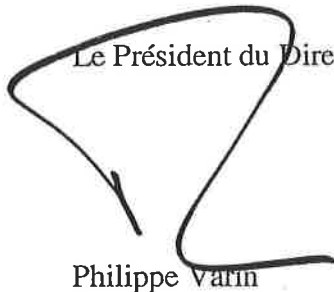


**ATTESTATION DES REMUNERATIONS
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-4°
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux dix personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ressort à la somme de 10 849 340 € (dix millions huit cent quarante neuf mille trois cent quarante euros).

Fait à Paris, le 4 avril 2012

Le Président du Directoire



Philippe Vatin

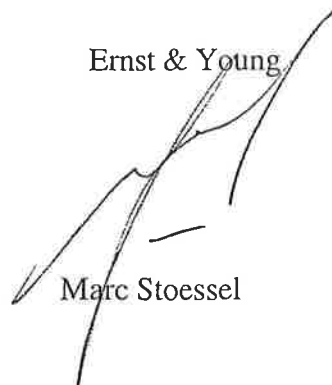
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à 10 849 340 € (dix millions huit cent quarante neuf mille trois cent quarante euros), est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Fait à Paris la Défense, le 04/04/2012.

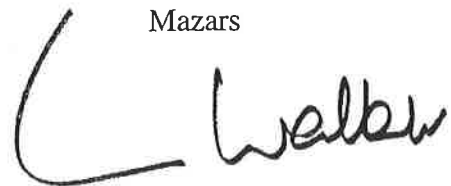
Les commissaires aux comptes

Ernst & Young



Marc Stoessel

Mazars



Loïc Wallaert